

NUMÉRO DOSSIER : REGISTRE NATIONAL :

**S'APPLIQUE UNIQUEMENT À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
NE S'APPLIQUE PAS AUX COMMUNAUTÉS FLAMANDE ET GERMANOPHONE**
sauf pour l'enseignement de promotion sociale, les cours du soir, l'enseignement pour adultes,
l'enseignement privé et les formations reconnues (y compris l'enseignement supérieur professionnel)

DECLARATION de L'ETABLISSEMENT d'ENSEIGNEMENT/de L'OPERATEUR de FORMATION en ALTERNANCE

Année académique 2018-2019

Je soussigné(e) (nom et prénom) :
certifie que (nom et prénom du jeune) :
est (a été) inscrit dans notre établissement d'enseignement (nom et adresse) :
.....pour suivre les cours de
ou pour préparer la remise d'un mémoire de fin d'études supérieures dont le dépôt est prévu le/...../..... au plus tard
pour l'année scolaire ou académique indiquée ci-dessus, qui a commencé le/...../..... et se termine (s'est terminée)
le/...../..... et dont les périodes de vacances sont fixées comme suit:

vacances de Noël: du/...../..... au/...../..... (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur);
vacances de Pâques: du/...../..... au/...../..... (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur);
vacances d'été: du/...../..... au/...../.....

10. Enseignement non supérieur à temps plein (y compris l'enseignement artistique) et enseignement secondaire de promotion sociale

11. Le jeune suit-il au moins 17 heures de cours par semaine ? Oui Non
Sont assimilées à des heures de cours:

1. les heures de stages obligatoires, si l'accomplissement de ceux-ci est une condition pour l'obtention d'un diplôme, certificat ou brevet légalement réglementé;
2. les heures d'exercices pratiques obligatoires, sous la surveillance des professeurs, dans l'établissement d'enseignement;
3. (au maximum) 4 heures d'étude obligatoires et sous surveillance dans l'établissement d'enseignement.

20. Enseignement secondaire à temps partiel/formation reconnue/en alternance

21. Le trajet de formation en alternance répond-il aux conditions fixées par les Entités concernées? Oui Non
(Ces conditions répondent par définition à l'obligation scolaire à temps partiel des art.1&2 d e la loi du 29 juin 1983)

22. Le jeune suit-il une formation reconnue visée à l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire? Oui Non

30-40. Enseignement supérieur (y compris l'enseignement supérieur artistique) ou promotion sociale (exprimé en crédits)

41. L'étudiant s'est-il inscrit au plus tard le 30 novembre de l'année académique 20.../ 20... pour au moins 27 crédits? Oui Non

Dans la négative: l'étudiant s'est inscrit le/...../..... pour crédits.

42. Le jeune a-t-il bénéficié d'une deuxième session prolongée après avoir achevé au moins 41 crédits **durant l'année académique précédente**? Oui Non

Le dernier jour de la deuxième session est le/...../.....

43. Le jeune suit-il une formation de ministre d'un culte **reconnu** (catholique, protestant, anglican, israélite, islamique, orthodoxe)? Oui Non

44. L'enseignement scientifique suivi prépare-t-il à l'Ecole royale militaire? Oui Non

45. Pour l'enseignement professionnel supérieur qui n'est pas organisé en crédits:
l'étudiant est-il inscrit pour 13 heures de cours par semaine au moins? Oui Non
46. Le jeune suit-il un master en alternance? Oui Non

50. Enseignement supérieur de promotion sociale (exprimé en heures de cours)

51. Les cours correspondent-ils à un programme complet et de plein exercice? Oui Non
52. L'étudiant s'est-il constitué, avec l'autorisation de l'autorité académique ou de l'autorité de l'école, un programme comportant au moins 13 heures de cours par semaine? Oui Non
53. L'étudiant est-il inscrit pour une année supplémentaire pour l'épreuve intégrée (en suivant éventuellement encore certains cours)? Oui Non

60. Enseignement spécial (adapté aux personnes atteintes d'une affection)

61. S'agit-il d'un enseignement spécial? Oui Non

70. Pour tous les types d'enseignement

71. Ne pas remplir si vous avez répondu oui à la question 41.)

L'étudiant suit-il ces cours ou participe-t-il à la formation (stage ou cours) depuis le début de l'année scolaire? Oui Non

Si Non, depuis le

(Pour la formation en alternance :
mentionnez la date de la 1^{ère} activité
de formation suivie : stage ou cours)

72. Indiquez les périodes de stages et le montant brut des salaires ou des indemnités

accordés mensuellement. du au / EUR

Pour les masters en alternance, la copie de la convention d'immersion professionnelle (CIP) suffit.

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire. **Si le jeune cesse ultérieurement de suivre les cours ou la formation ou si le nombre de crédits devient inférieur à 27, je lui fournirai une nouvelle attestation.**

Cachet de l'établissement d'enseignement

Date:/...../.....

Signature:

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS RENVOYER CE DOCUMENT UNE FOIS REMPLI PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Adresse: Kidslife Wallonie asbl,
Avenue du Prince de Liège 91, 5100 Namur

e-mail: wallonie@kidslife.be ou bruxelles@kidslife.be